

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**  
**VILLE DE CERET**

Date de convocation :  
18/06/2025

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : 29  
Présents : 18  
Procurations : 09  
Votants : 27

**OBJET :**

**PERSONNEL**

==--==

**Adoption de  
l'organigramme des  
services municipaux**

En l'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, M. BELTRAN José, Mme MENAHEM Sophie, Adjoint ; Mme BOISDRON Gisèle, Mme BENARD Gisèle, Mme BRISSAUD Mina, M. COSTE Jean-François, M. PREHAM Anthony, Mme CAPEILLE Sandrine, M. REDONDO Simon, M. INGHAM John, M. PUIGMAL Patrick, Mme TORRENT Michèle, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

M. VILA-PASOLA Marti, adjoint à M. ANGULO José, adjoint,  
Mme DUNYACH Monique, Conseillère Municipale, à M. DUNYACH Denis, adjoint,  
Mme OHN Christiane, Conseillère Municipale, à Mme BENARD Gisèle, Conseillère Municipale,  
Mme BOURDIN Géraldine, Conseillère Municipale, à Mme MENAHEM Sophie, adjointe,  
Mme BOISORIEUX Michelle, Conseillère Municipale, à Mme BARANOFF Brigitte, adjointe,  
M. BERTHELOT Stéphane, Conseiller Municipal, à M. PREHAM Anthony, Conseiller Municipal,  
M. BORREILL Philippe, Conseiller Municipal, à M. le Maire,  
M. CARLES Yves, Conseiller Municipal, à M. BELTRAN José, adjoint,  
Mme QUER Martine, Conseillère Municipale, à M. PUIGMAL Patrick,

Absent(s) :

M. PARAYRE Jean, M. PLANES Jean-Jacques, conseillers municipaux

Secrétaire de séance : CAPEILLE Sandrine

La mise à jour de l'organigramme reflète les nouvelles dispositions organisationnelles de la commune, principalement la mise en place de la direction collégiale le 1er avril 2025.

Il tient compte des changements des évolutions internes, des nouvelles responsabilités.

En raison de la recrudescence des manifestations culturelles, festives et sportives organisées tout au long de l'année par la ville ou le tissu associatif depuis quelques années, le projet d'organigramme a été modifié. Il est proposé de renforcer le service évènementiel de manière pérenne par la mise en place d'un service technique dédié : le service technique culturel-évènementiel, sport et vie scolaire. Le responsable des services techniques est nouvellement affecté sur le poste de responsable technique du pôle culture-évènementiel, sport et vie scolaire ainsi que les agents du service voirie.

La conservation de 4 pôles :

- Pôle ressources
- Pôle cadre de vie
- Pôle culture / Évènementiel / Sport / Vie scolaire / Ingénierie financière
- Pôle Affaires générales

La création :

- Pôle affaires générales (secrétariat du maire et du DGS – secrétariat des élus)
- Service Technique du Pôle culturel-évènementiel, sport et vie scolaire 1 responsable avec transfert des personnels de l'unité voirie
- Service transport urbain

La Requalification en services :

- Pôle proximité et citoyenneté requalifié service à la population
- Pôle vie scolaire requalifié service vie scolaire et entretien ménager sous la direction du Pôle culture/évènementiel/sport/vie scolaire/ingénierie financière

La suppression de :

- Service marchés hebdomadaires supprimé
- Service système d'information supprimé
- Maison du patrimoine supprimée

Le changement de rattachement :

- Service Marchés publics (commande publique) rattaché au Pôle cadre de vie et modification temps du poste à Temps Complet

Après avis du Comité Social Territorial en date du 18 juin 2025,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Entendu le rapport et après en avoir délibéré,**  
**DECIDE**  
**à l'unanimité**  
**de ses membres présents ou représentés**

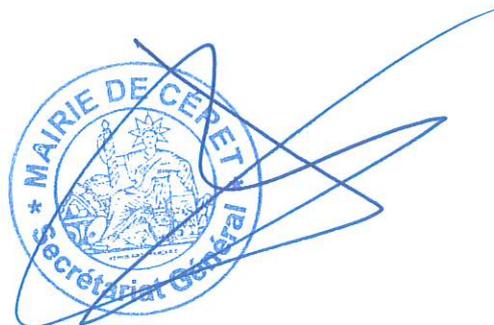
- **D'ADOPTER** le nouvel organigramme, ci-annexé,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.  
Pour expédition conforme.

**Le Maire de CERET**  
**Michel COSTE**

**La secrétaire de séance,**  
**Sandrine CAPEILLE**



Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.